

FORMATION AGRICOLE ET HORTICOLE

FORMATION INITIALE

MARCHÉ DU TRAVAIL

FORMATION CONTINUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formation générale

DES

Formation professionnelle

DEP

Division

Production agricole

Production laitière*
DEP 5167

Production de bovins
de boucherie*
DEP 5168

Production porcine*
DEP 5171

Grandes cultures
DEP 5254

Production horticole
DEP 5210

Production acéricole
DEP 5256

Division

**Commercialisation
et services - Horticulture
ornementale**

Horticulture et jardinerie*
DEP 5288

Arboriculture-élagage
DEP 5079

Réalisation d'aménagements
paysagers*
DEP 5320

Fleuristerie
DEP 5173

ASP

Spécialités en horticulture
ASP 5043

Des passerelles DEP-DEC sont disponibles dans certains établissements d'enseignement collégial

MÉTIERS ET PROFESSIONS
POUR LESQUELS IL EXISTE
UNE FORMATION
INITIALE OU CONTINUE

Ouvrière, ouvrier en :

- production laitière
- production de bovins de boucherie
- production porcine
- grandes cultures
- production horticole
- production acéricole
- production serricole

Ouvrière, ouvrier en :

- jardinerie
- aménagement paysager
- arboriculture
- fleuristerie

Formation en établissement d'enseignement

AEP

Attestation d'études professionnelles (AEP)

Élevage porcin

Production laitière

Apprentissage en entreprise

Attestation ou certificat de qualification professionnelle

Normes professionnelles :

- ouvrière, ouvrier en production laitière
- ouvrière, ouvrier en production porcine
- ouvrière, ouvrier en aménagement paysager
- ouvrière, ouvrier serricole (en développement)

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Formation préuniversitaire

DEC

Formation technique

DEC

Division

Production agricole

Gestion et exploitation d'entreprise agricole*
DEC 152.A0

Division

Commercialisation et services - Horticulture ornementale

Paysage et commercialisation en horticulture ornementale
DEC 153.C0

Division

Services techniques agricoles

Technologie des productions animales
DEC 153.A0

Division

Technologie de la production horticole et de l'environnement

Technologie du génie agromécanique
DEC 153.D0

Division

Santé animale

Techniques de santé animale
DEC 145.A0

Division

Autres

Techniques équinnes
DEC 155.A0

Transformation alimentaire

Technologie des procédés et de la qualité des aliments
DEC 154.A0

Des passerelles DEC-BAC sont disponibles dans certains établissements d'enseignement universitaire

- technicienne, technicien, technologue agricole
- gérante, gérant de ferme
- productrice, producteur agricole
- entrepreneure, entrepreneur horticole

Activités de perfectionnement

CRFA

Collectifs régionaux en formation agricole

Attestation des établissements d'enseignement

Formation en établissement d'enseignement

AEC

Attestation d'études collégiales

- Exemples de programmes :
- gestion d'entreprises agricoles
 - démarrage d'entreprise ovine

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Baccalauréat (1^{er} cycle)

Agroéconomie

Agronomie

Architecture de paysage

Médecine vétérinaire

Génie agroenvironnemental

Agricultural and Environmental Sciences

Bioresource Engineering

Doctorat

Maîtrise (2^e cycle)

Économie rurale

Biologie végétale

Sciences animales

Sciences vétérinaires

Sols et environnement

Microbiologie agricole

Génie agroalimentaire

Plant Science

Animal Science

Natural Resource Sciences

Agricultural Economics

Bioresource Engineering

- agronome
- ingénieure, ingénieur
- architecte paysagiste
- vétérinaire

- chercheuse, chercheur
- enseignante, enseignant

Certificat universitaire

- Exemples de programmes :
- production laitière et bovine
 - horticulture et gestion d'espaces verts

Doctorat (3^e cycle)

Biologie végétale

Sciences animales

Sciences vétérinaires

Sols et environnement

Microbiologie agricole

Plant Science

Animal Science

Natural Resource Sciences

Bioresource Engineering

Selon la formation choisie, certaines conditions d'admission s'appliquent.

*Programme d'études offert aussi en anglais

Reconnaissance des acquis et des compétences

Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

LEXIQUE DES FILIÈRES DE FORMATION

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

La formation initiale est l'ensemble de connaissances et de compétences que l'enseignement permet à une personne d'acquérir avant son entrée dans la vie active.

La formation continue regroupe un ensemble de processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus, considérés comme adultes, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et ceux de la société.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formation générale

DES

Diplôme d'études secondaires (DES)
Diplôme ministériel

Au secondaire, la formation générale est d'une durée de cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle, d'une durée de trois ans, permet aux élèves de consolider la formation reçue au primaire et de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. À partir de la 3^e secondaire, la formation générale s'enrichit de matières à option, comme les sciences, les arts, ainsi que de l'exploration de la formation professionnelle. À la fin du secondaire, les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) qui leur donne accès aux études collégiales ou à la formation professionnelle.

Formation professionnelle

DEP

Diplôme d'études professionnelles (DEP)
Diplôme ministériel

En formation professionnelle, les programmes d'études préparent à l'exercice d'un métier spécialisé. Ils ont une durée qui varie de 600 à 1 800 heures, soit une à deux années d'études. Pour y accéder, il faut, selon le métier choisi, avoir réussi la troisième ou la quatrième année du secondaire. Les programmes d'études qui sont, pour la plupart, offerts dans les centres de formation professionnelle des commissions scolaires, conduisent au diplôme d'études professionnelles (DEP) et donnent accès au marché du travail. Il est également possible, en respectant certaines conditions, d'accéder à une formation collégiale technique.

Formation professionnelle

ASP

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
Diplôme ministériel

En formation professionnelle, il est possible de se perfectionner ou de se spécialiser dans un métier donné. Pour accéder à cette formation, dont la durée varie de 450 à 1 200 heures, il faut avoir un diplôme d'études professionnelles ou posséder une expérience équivalente acquise sur le marché du travail. Ces programmes d'études sont offerts dans certains centres de formation professionnelle des commissions scolaires; ils conduisent à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et donnent accès au marché du travail.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Formation préuniversitaire

DEC

Diplôme d'études collégiales (DEC) pour des études préuniversitaires
Diplôme ministériel

La formation préuniversitaire est d'une durée de deux ans. Plusieurs programmes sont offerts, entre autres en Sciences humaines, Sciences de la nature, Arts et lettres, etc. À la fin de la formation préuniversitaire, les étudiantes et étudiants obtiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) qui leur donne accès aux études universitaires.

Formation technique

DEC

Diplôme d'études collégiales (DEC) pour des études techniques
Diplôme ministériel

Au collégial, les programmes d'études techniques ont une durée de trois ans et préparent à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Tous les programmes comportent une composante de formation générale incluant la langue maternelle, une langue seconde, la philosophie et l'éducation physique. Cette composante équivaut à environ une année de formation. Ces programmes d'études conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique et donnent accès au marché du travail. Certaines universités reconnaissent la formation technique comme un préalable à des études universitaires.

Passerelles entre les programmes d'études professionnelles et techniques (DEP-DEC)

Les programmes d'études en formation professionnelle et technique sont offerts au sein de deux ordres d'enseignement: l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial. Chacun d'eux a son cadre législatif et réglementaire, ses pratiques et sa culture.

Les deux ordres d'enseignement partagent une même préoccupation: assurer la continuité entre les deux. Plus précisément, on vise à mettre en place des passerelles entre les programmes d'études professionnelles et techniques. Ces passerelles sont des mesures qui facilitent le cheminement des élèves entre les programmes d'études. Elles contribuent à leur assurer une continuité dans leur formation en leur permettant d'éviter des détours inutiles. L'harmonisation des programmes d'études et les parcours de continuité de formation sont des types de passerelles mis en place.

L'harmonisation des programmes d'études

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle qui vise à réduire les chevauchements entre eux et à reconnaître les compétences déjà acquises.

Les parcours de continuité de formation

Les parcours de continuité de formation sont une mise en application d'une disposition réglementaire du Règlement sur le régime des études collégiales qui vise à permettre le passage le plus direct possible entre certains programmes d'études conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'autres programmes d'études qui mènent à un diplôme d'études collégiales (DEC). Ainsi, deux programmes d'études dans un même domaine peuvent constituer un parcours de continuité de formation si le projet est retenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Passerelles entre les programmes d'études techniques et universitaires

DEC-BAC*

Le DEC-BAC a pour but d'arrimer certains programmes d'études de formation technique (DEC) avec un programme de premier cycle universitaire (BAC) dans le même domaine. Les principaux objectifs d'une entente DEC-BAC sont de reconnaître les compétences acquises au collégial, d'obtenir une plus grande cohérence dans la continuité des études et d'en réduire la durée. Le DEC-BAC, comme son nom l'indique, permet d'obtenir à la fois un diplôme d'études collégiales (DEC) et un baccalauréat (BAC), et d'accéder au marché du travail.

Par exemple, en agriculture, le programme d'études techniques *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* et les programmes de baccalauréat *Agronomie et Agroéconomie* offerts à l'Université Laval sont des programmes DEC-BAC. À l'université McGill, les ententes DEC-BAC visent, par exemple, le programme de baccalauréat universitaire *Agricultural and Environmental Sciences* et certains programmes d'études techniques en agriculture.

* Baccalauréat

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Baccalauréat (1^{er} cycle universitaire)

Le baccalauréat mène à un diplôme qui sanctionne les années d'études du 1^{er} cycle universitaire. D'une durée de 3 à 4 ans selon le programme, il permet d'acquérir une part de connaissances spécialisées et de développer la capacité de travailler de façon autonome dans la discipline et dans un champ d'exercice. Le baccalauréat permet d'accéder au marché du travail ou de poursuivre ses études au deuxième cycle universitaire.

Maîtrise (2^e cycle universitaire)

La maîtrise mène à un diplôme qui sanctionne les années d'études du 2^e cycle universitaire. Les programmes, axés sur la recherche, exigent plus de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle que les cours du baccalauréat. L'apprentissage, qui permet d'affiner les méthodes de travail, se situe en grande partie à la fine pointe des progrès les plus récents dans la discipline et prépare l'accès au doctorat. La maîtrise permet également d'accéder au marché du travail.

Doctorat (3^e cycle universitaire)

Le doctorat mène au diplôme qui sanctionne les années d'études du 3^e cycle universitaire. Les programmes de doctorat prennent appui sur la recherche et les compétences acquises à la suite d'une maîtrise. Les programmes portent sur des sujets à la fine pointe des travaux et des progrès les plus récents dans la discipline. Ils permettent aux étudiants de poursuivre leurs études post-doctorales ou d'accéder au marché du travail.

Au secondaire

AEP

Attestation d'études professionnelles (AEP)

Diplôme d'établissement

Cette attestation prépare à l'exercice d'un métier semi-spécialisé et a une durée qui varie de 240 à 720 heures, soit moins d'un an. Les programmes permettent d'exercer un métier principal, un métier connexe à un métier principal ou une spécialité. Pour y accéder, il faut satisfaire aux conditions particulières d'admission déterminées par la commission scolaire; il faut également avoir 18 ans et plus ou satisfaire aux normes d'admissibilité d'Emploi-Québec. Ces programmes conduisent à l'attestation d'études professionnelles (AEP) décernée par la commission scolaire et donnent accès au marché du travail.

Reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences en fonction d'un programme d'études. Selon les objectifs poursuivis par l'adulte, cette démarche lui permet d'identifier les compétences maîtrisées et de faire état, s'il y a lieu, de la formation manquant à acquérir. Au terme du processus, la reconnaissance est inscrite dans un document officiel (bulletin, attestation, diplôme, etc.) attestant soit de l'ensemble des compétences propres à un programme d'études, soit d'une partie des composantes de ce programme d'études (unités ou crédits de formation).

Activités de perfectionnement

CRFA

Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA) est un mécanisme de concertation spécifique au milieu agricole. Il vise à réaliser l'arrimage entre les besoins de la clientèle agricole et l'offre de formation des établissements scolaires et des organismes de formation. Ainsi, quatorze collectifs régionaux en formation agricole se consacrent au développement de la formation agricole pour la clientèle de leur région.

Le PSFA tient compte des particularités du secteur agricole telles la dispersion de la clientèle, la disponibilité réduite des productrices et producteurs agricoles à cause des exigences de la profession et la nécessité de valoriser la formation.

Apprentissage en entreprise

Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre élaboré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) soutient toute stratégie d'apprentissage structuré qui se déroule principalement en milieu de travail. Ces stratégies d'apprentissage sont définies par des comités sectoriels de main-d'œuvre, en fonction des normes professionnelles qu'ils définissent. Une norme professionnelle est composée des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une fonction de travail ou pour la reconnaissance des compétences. La stratégie d'apprentissage conduit au certificat de qualification professionnelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le certificat de qualification est remis au travailleur qui maîtrise toutes les compétences de la norme professionnelle reliée à son métier ou à sa profession.

Par exemple, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est une des stratégies qui permet à des travailleuses et des travailleurs de se qualifier selon la formule du compagnonnage. La certification fait généralement suite à une période d'apprentissage sanctionnée par une évaluation de la maîtrise des compétences par un évaluateur ou un compagnon. Une personne en apprentissage qui maîtrise une ou plusieurs compétences de la norme professionnelle reliée à son métier peut demander une attestation pour les compétences maîtrisées.

Au collégial

AEC

Attestation d'études collégiales (AEC)

Diplôme d'établissement

Les programmes de cette attestation sont définis localement par les établissements d'enseignement collégial en vue de répondre à divers besoins locaux en formation technique. Ils s'adressent particulièrement aux adultes qui désirent acquérir des compétences liées à une profession ou à un métier. Des conditions particulières d'admission s'appliquent à chaque attestation. L'attestation d'études collégiales (AEC) est décernée par l'établissement d'enseignement collégial et donne accès au marché du travail.

À l'université

Certificat universitaire

Un programme de certificat universitaire comporte entre 24 et 36 crédits d'activités de formation. En s'inscrivant à un certificat, plusieurs objectifs peuvent être poursuivis: acquérir une formation de base, acquérir des connaissances ou des compétences nouvelles en raison de l'évolution du domaine dans lequel un individu possède déjà une formation, dans un domaine connexe ou dans tout autre domaine, faciliter son entrée sur le marché du travail, contribuer à enrichir son activité professionnelle ou tout simplement enrichir sa culture et ses connaissances générales.

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignements sur les programmes d'études et les établissements d'enseignement en formation professionnelle et technique
<http://inforoutefpt.org>

Renseignements sur les programmes d'études et les établissements d'enseignement universitaires
www.crepuq.qc.ca

Renseignements sur le développement de la main-d'œuvre
AGRIcarrières
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
www.agricarrieres.qc.ca

Horticompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services.
<http://horticompétences.ca>

Collectifs de formation agricole
<http://www.formationagricole.com>

Cette publication a été réalisée en collaboration avec les partenaires de la Table de concertation en agriculture.